

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 26 juillet 2022

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni mardi 26 juillet 2022, à 18h30, à la mairie, sous la présidence de Louis TEYSSIER, maire.

Étaient présent.es : Françoise BILLON, Christian GOUX, Marie GRANDAZZI, Antoine HAUDIQUER, Pauline MARTIN, Thierry MOURLON, Catherine POSTEL, Guillaume QUETIER, Valérie RENOUF, Guillaume THOUROUDE, Jacky VAYER.

Absences excusées : Claude BOSQUET, Lucie LEBRUN (procuration à Louis TEYSSIER), Gérald LEMONNIER (procuration à Thierry MOURLON), Thierry LEGABLIER, Béatrice RIBES (procuration à Christian GOUX), Carole SCOLAN, Olia TOUGOUCHI.

I. Désignation du secrétaire

Antoine HAUDIQUER a été désigné secrétaire.

II. Compte rendu du conseil municipal du 14 juin 2022

Guillaume THOUROUDE fait part des observations suivantes :

- **balisage zone de baignade plage sud** : des changements sont intervenus à la demande de la DDTM. Une zone de baignade a été délimitée (sur le territoire d'Agon-Coutainville), surveillée depuis le poste de secours de Blainville sud, et un arrêté conjoint avec la commune d'Agon-Coutainville a été pris.

Guillaume THOUROUDE précise que les sauveteurs sont satisfaits de cette organisation, lui également.

Cette question devra être étudiée dès l'automne pour la saison 2023.

- **éclairage public – horaires d'extinction** : il propose que la période d'extinction totale de l'éclairage public soit décalée du 1^{er} juin au 1^{er} août au lieu du 15 juin au 15 août.

Catherine POSTEL propose une expérimentation sur l'extinction en dehors de la saison estivale.

III. Convention avec l'EPFN (établissement public foncier de Normandie) relative à l'étude de pré-faisabilité urbaine, technique et économique sur le secteur de l'ancienne cantine

Thierry MOURLON, maire-adjoint, rappelle la réunion qui s'est tenue le 12 juillet avec madame Lucie DANGER, urbaniste et architecte de l'EPFN, qui a pu répondre aux interrogations du conseil municipal sur le contenu et les délais de l'étude flash proposée par l'EPFN.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention avec l'EPFN relative à l'étude de pré-faisabilité urbaine, technique et économique sur le secteur de l'ancienne cantine.

Thierry MOURLON, Valérie RENOUF, Jacky VAYER, Christian GOUX, Catherine POSTEL et Guillaume THOUROUDE seront les élu.es en charge de ce dossier.

IV. Aménagement itinéraires cyclables tranche 1 – avant-projet définitif

Après rappel des informations contenues dans l'avant-projet définitif pour la tranche 1 de l'aménagement d'itinéraires cyclables (du bourg à la plage de Gonnevillle), présenté par le bureau d'études le 21 juin dernier, Thierry MOURLON propose au conseil municipal de valider cet avant-projet définitif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- valide l'avant-projet définitif pour la tranche 1 de l'aménagement d'itinéraires cyclables tel qu'il lui a été présenté ;

- charge le maire de l'accomplissement des formalités et de la signature des actes nécessaires.

V. Assainissement plage sud : compte-rendu de la réunion du 26 juin

Guillaume THOUROUDE fait un rapide compte-rendu de la réunion du 26 juin qui portait sur la présentation des études préliminaires. Les communes ont opté pour l'assainissement collectif.

La question de la nécessité de la réalisation de ces travaux est évoquée. Le maire précise que la relocalisation prévue dans le cadre du PPA n'interviendra pas avant 10-15 ans, et qu'il est indispensable dès maintenant que l'assainissement des installations conchylicoles et des bars-restaurants soit mis en conformité.

VI. Schéma directeur d'assainissement : compte-rendu de la réunion du 7 juillet

Guillaume THOUROUDE et Louis TEYSSIER font un rapide compte-rendu de la réunion du 7 juillet. Une vaste étude est en cours pour la réalisation du schéma directeur d'assainissement des eaux usées et pluviales du système d'assainissement associé à la station d'épuration d'Agon-Coutainville, regroupant les communes d'Agon-Coutainville, Blainville-sur-mer, Heugueville-sur-Sienne et Tourville-sur-Sienne.

VII. Réserve foncière en prévision des futures opérations de relocalisation : convention avec la SAFER

Le maire indique que la SAFER l'a informé de deux projets de vente sur la commune : ZB 8 et AD 248 pour un total de 3ha 30a.

Il est possible de solliciter une mise en réserve foncière par la SAFER au profit des futurs projets communaux pour ces deux parcelles stratégiques, dans le cadre de la réflexion sur les futures opérations de relocalisation prévues par le PPA (projet partenarial d'aménagement) approuvé par le conseil municipal en 2021.

Ces terrains pourraient être utilisés soit pour la relocalisation d'entreprises, soit pour une éventuelle compensation foncière. Les études liées au PPA sont en cours et la destination finale de ces parcelles ne peut encore être définie précisément.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 26 juillet 2022

Le coût de cette opération serait le suivant :

- prix d'acquisition : 25 215€
- frais d'acquisition prévisionnels d'acquisition : 3 010€
- rémunération SAFER : 2 399€, soit un total de : 30 624€.

Le maire indique qu'il souhaite privilégier les initiatives collectives, se projeter sur la recomposition à venir dans le cadre du PPA et donc saisir cette opportunité de mise en réserve foncière.

Il propose au conseil municipal de bien vouloir :

- l'autoriser à signer la convention avec la SAFER pour la constitution de réserves foncières et la gestion du patrimoine foncier ;
- donner son accord :

1/ à la mise en réserve foncière des parcelles ZB 8 et AD 248, d'une surface totale de 3 ha 30 a ;

2/ au versement de l'avance financière correspondante à la SAFER pour un montant de 30 624€ ;

- l'autoriser à accomplir toutes formalités et à signer tout document nécessaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

accepte la proposition du maire détaillée ci-dessus et le charge du suivi de cette affaire.

VIII. Changement de locataire d'un terrain plage de Gonneville

Le maire informe le conseil municipal de la cession d'une cabane de la plage de Gonneville et du droit au bail correspondant : les conjoints LEMETAYER ont vendu leur cabane de plage à madame Marielle FONTAINE, domiciliée à Coutances.

Il convient d'établir un bail au nom de la nouvelle propriétaire à compter du 1^{er} juillet 2022 pour le terrain communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

accepte le changement de locataire susvisé à compter du 1^{er} juillet 2022 et charge le maire de l'accomplissement des formalités habituelles.

IX. Questions diverses

1. Budget communal – virement de crédits

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

décide les virements de crédits suivants :

Section d'investissement - dépenses :	- compte 2152 – travaux de voirie : - 2 120€
	- compte 4581221 – opérations sous mandat : + 2 120€

2. Réunion avec Manche Fibre

Valérie RENOUF et Guillaume QUETIER ont reçu le responsable de Manche Fibre, exploitant du réseau fibre optique de la Manche, qui souhaite, réaliser des actions de redynamisation du raccordement de la fibre optique des habitants de notre commune (mise en place de permanences et/ou forum, partage de l'information, etc).

Arrêt progressif du réseau cuivre jusqu'en 2030 : la liste des communes ou des parties de communes concernées par chaque lot annuel de fermeture sera déterminée tous les ans par les 7 directions régionales d'ORANGE. Seront concernées en priorité les communes où le réseau cuivre est particulièrement fragile ou nécessite de lourds travaux de réaménagement, mais surtout les communes où la migration de l'ADSL vers la fibre est largement engagée.

Une réunion commune publique aura lieu prochainement pour les communes de Gouville-sur-mer et Blainville-sur-mer.

3. Informations diverses

- Rappel : réunion du 10 août au camping, avec les « résidents » (propriétaires des mobilhomes).

- collecte de mobiles usagés – partenariat ORANGE et association des maires de la Manche

- chantier participatif église : les travaux sur la chapelle sud vont commencer la semaine prochaine.

- plage de Gonneville : envisager la pose de poteaux bois côté nord. Certains propriétaires de cabanes garent leurs voitures sur la dune.

- vente d'herbe des parcelles communales : pour l'année prochaine, valider un procédé qui sera le même pour tous les terrains.

- Françoise BILLON fait part des observations d'administrés concernant la stérilisation des chats errants et l'interdiction d'installation de pièges.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 heures 30.